



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 août 2022  
Français  
Original : anglais

Soixante-dix-septième session  
Point 139 de l'ordre du jour provisoire\*  
Projet de budget-programme pour 2023

## Projet de budget-programme pour 2023

### Titre II Affaires politiques

### Chapitre 3 Affaires politiques

#### Missions politiques spéciales

#### Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

### Sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2023

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2023 pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) (A/77/6 (Sect. 3)/Add.5). À cette occasion, il a reçu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements, suivis de réponses écrites le 12 août 2022.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2023 (A/77/6 (Sect. 3)/Add.1), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2023 au titre de 38 missions politiques spéciales et des questions intéressant ces missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq autres additifs<sup>1</sup>, qui sont consacrés aux besoins propres aux groupes thématiques I

\* A/77/150.

<sup>1</sup> A/77/6 (Sect. 3)/Add.2, A/77/6 (Sect. 3)/Add.3, A/77/6 (Sect. 3)/Add.4, A/77/6 (Sect. 3)/Add.5 et A/77/6 (Sect. 3)/Add.6.



à III, à la MANUA et à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

3. Les ressources demandées pour le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar (groupe thématique I), dont le mandat a été arrêté par l'Assemblée générale, sont englobées dans le montant total des ressources demandées pour l'ensemble des missions politiques spéciales dans le rapport du Secrétaire général consacré au groupe thématique I, et le mandat du Bureau sera porté à l'attention de l'Assemblée conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de celle-ci.

4. Le Comité consultatif examine dans son rapport principal ([A/77/7/Add.1](#)) les questions concernant les missions politiques spéciales en général, tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI font l'objet de rapports distincts<sup>2</sup>.

## **II. Exécution du budget de 2021 et du budget de 2022 et ressources nécessaires pour 2023**

### **A. Mandat et hypothèses budgétaires**

5. Par sa résolution [2626 \(2022\)](#) du 17 mars 2022, le Conseil de sécurité a modifié le mandat de la MANUA et l'a prorogé jusqu'au 17 mars 2023. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la MANUA assurera les fonctions suivantes : a) coordonner et faciliter le renforcement de la coopération et de la cohérence pour ce qui est de la fourniture de l'aide humanitaire et des ressources financières destinées aux activités humanitaires qui répondent aux besoins essentiels et soutiennent le développement, conformément à un cadre de planification stratégique commun à tout le système des Nations Unies ; b) coordonner son action avec celle des donateurs et des autres parties prenantes pour améliorer le respect du principe de responsabilité, la transparence et l'efficacité en ce qui concerne l'utilisation de l'aide ; c) soutenir l'action menée, y compris la fourniture de services de base, pour créer des conditions qui favorisent l'autonomie et la stabilité parmi la population afghane ; mener des activités de communication et user de ses bons offices pour faciliter le dialogue entre les parties prenantes afghanes, la région et la communauté internationale afin de favoriser une gouvernance inclusive, représentative, participative et réactive qui fera une place aux femmes et aux filles, et fournir des conseils sur les mécanismes consultatifs nationaux et locaux inclusifs, les mesures de confiance, la gestion des conflits et la réconciliation ; promouvoir une gouvernance responsable et l'état de droit ; d) dialoguer avec les parties prenantes aux fins de la promotion et de la protection des droits humains ; soutenir la coopération régionale ; e) appuyer, sans s'écarter de son mandat, les mécanismes existants pour améliorer les conditions de sécurité générales en Afghanistan ([A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.5](#), par. 1 et 2).

### **B. Informations sur les ressources pour 2021, 2022 et 2023**

6. Le Secrétaire général indique que dans sa résolution [76/246 A](#) (sect. X), l'Assemblée générale a approuvé pour 2022 une autorisation d'engagement de dépenses pour une période de 10 mois et demandé qu'un projet de budget révisé pour 2022 soit présenté à la suite de la prorogation du mandat de la Mission au début de l'année. Il souligne que, étant donné que l'Assemblée doit encore examiner ledit

<sup>2</sup> [A/77/7/Add.2](#), [A/77/7/Add.3](#), [A/77/7/Add.4](#), [A/77/7/Add.5](#) et [A/77/7/Add.6](#).

budget et approuver l'ouverture de crédits pour la MANUA pour 2022, aucun crédit n'est prévu pour 2022 dans son rapport, à l'exception d'un montant de 44 900 dollars, qui représente la part de la MANUA dans les crédits supplémentaires alloués à toutes les entités inscrites au budget ordinaire dans le cadre des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale, telles qu'approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 76/246 A (sect. XIV). Il fait également observer que conformément à la pratique établie en matière de présentation des rapports budgétaires, la proposition de budget pour une période à venir est normalement comparée au budget de la période en cours. Étant donné que le montant des crédits alloués à la MANUA pour 2022 était inconnu au moment où le rapport du Secrétaire général a été établi sous sa forme définitive et afin de permettre une comparaison plus directe des changements de ressources en 2023 par rapport à 2022, le projet de budget pour 2023 inclut le montant des ressources proposées tel qu'il figure dans le projet de budget révisé pour 2022 (A/76/6 (Sect.3)/Add.9) comme référence supplémentaire, ainsi que les analyses de variation correspondantes préparées sur cette base, tout en gardant à l'esprit que le projet de budget révisé pour 2022 est toujours soumis à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée (A/77/6 (Sect. 3)/Add.5, par. 35 et 36).

7. Le Comité consultatif a obtenu des précisions sur les ressources demandées pour 2023 pour la MANUA, par rapport aux ressources approuvées pour 2021 et à celles proposées dans les prévisions révisées pour 2022, ainsi que sur les dépenses engagées en 2021 et de janvier à juin 2022. Le tableau 1 comprend également les montants révisés des ressources demandées pour 2022 tels que recommandés par le Comité, en attendant une décision de l'Assemblée générale (voir également A/76/7/Add.41, par. 50).

Tableau 1  
**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021		2022				2023	Variation
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Prévisions révisées	Recommandations du Comité consultatif concernant les prévisions révisées <sup>a</sup>	Dépenses effectives (au 30 juin 2022)	Dépenses prévues	Augmentation/ (diminution) entre 2022 et 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (6) - (4)	
Militaires et personnel de police	41,5	(3,9)	–	24,6	24,6	(2,8)	24,6	–
Personnel civil	98 285,1	99 093,5	44,9	89 557,9	89 293,4	45 538,1	94 502,2	5 208,8
Dépenses opérationnelles	38 548,6	37 580,3	–	44 027,4	42 027,4	23 820,5	39 083,1	(2 944,3)
<b>Total</b>	<b>136 875,2</b>	<b>136 669,9</b>	<b>44,9</b>	<b>133 609,9</b>	<b>131 345,4<sup>b</sup></b>	<b>69 355,8</b>	<b>133 609,9</b>	<b>2 264,5</b>

<sup>a</sup> A/76/7/Add.41.

<sup>b</sup> Dont un montant de 107 636 800 dollars alloué au titre des engagements autorisés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2022, conformément à la résolution 76/246 A (sect. XIV) de l'Assemblée générale.

8. Le Comité consultatif note que son rapport sur les prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2022 relatives à la MANUA (A/76/7/Add.41) n'a pas encore été examiné par l'Assemblée générale. Dans l'attente d'une décision de l'Assemblée sur les crédits à allouer à la MANUA

pour 2022, le montant recommandé par le Comité pour 2022 servira d'élément de comparaison supplémentaire pour les ressources demandées pour 2023, le cas échéant.

### C. Ressources proposées pour 2023

9. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour la MANUA, soit 133 609 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel), reste inchangé par rapport au montant révisé proposé pour 2022. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses révisées pour 2022 (ibid., par. 50), le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale approuve le montant révisé des ressources demandées pour la MANUA pour 2022 (131 345 400 dollars), qui était inférieur de 2 264 500 dollars, soit 1,7 %, au montant révisé proposé. Le montant des ressources demandées pour 2023 représenterait donc une augmentation de 2 264 500 dollars (1,7 %) par rapport au montant révisé recommandé par le Comité pour 2022.

10. En 2021, les dépenses se sont élevées à 136 669 900 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 136 875 200 dollars, soit un taux d'utilisation des crédits de 99,9 %. Au 30 juin 2022, sur un montant de 107 636 800 dollars alloué au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses pour une période de 10 mois, les dépenses engagées s'élevaient à 69 355 800 dollars (64,4 %). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les dépenses effectivement engagées en 2022.**

11. Des informations détaillées sur les variations sont fournies dans la partie B du rapport du Secrétaire général, qui indique que le montant inchangé des ressources proposées pour 2023 (133 609 900 dollars) est le résultat net de : a) une augmentation de 4 944 300 dollars au titre des dépenses relatives au personnel civil ; b) une diminution de 4 944 300 dollars au titre des dépenses opérationnelles. Comme indiqué dans le tableau 1, si l'Assemblée générale approuve le montant de 131 345 400 dollars demandé au titre des ressources pour 2022 comme l'a recommandé le Comité consultatif, le montant demandé pour 2023 (soit 133 609 900 dollars) représentera une augmentation de 2 264 500 dollars résultant de : a) une augmentation de 5 208 800 dollars au titre des dépenses relatives au personnel civil ; b) une diminution de 2 944 300 dollars au titre des dépenses opérationnelles.

#### 1. Militaires et personnel de police

12. Les ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour le déploiement d'un(e) observateur(trice) militaire principal(e) s'élèvent à 24 600 dollars, soit un montant inchangé par rapport aux prévisions révisées ou au montant recommandé pour 2022 par le Comité consultatif (A/77/6 (Sect. 3)/Add.9, par. 61, et A/76/7/Add.41, par. 10). **Le Comité compte que des informations actualisées sur l'occupation du poste d'observateur(trice) militaire seront communiquées à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport.**

## 2. Personnel civil

Tableau 2  
Effectifs nécessaires

	Emplois	Classe
Effectif proposé pour 2022 (prévisions révisées)	1 200	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 55 P-4, 58 P-3, 5 P-2, 138 SM, 1 G(AC), 125 AN, 674 AL et 105 VNU
Recommandation du Comité consultatif concernant les prévisions révisées pour 2022 (A/76/7/Add.41)	1 188	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 27 P-5, 1 P-5 (PT), 53 P-4, 58 P-3, 5 P-2, 138 SM, 1 G(AC), 125 AN, 674 AL et 95 VNU
Effectif proposé pour 2023	1 173	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 55 P-4, 58 P-3, 5 P-2, 137 SM, 1 G(AC), 127 AN, 646 AL et 105 VNU
Créations proposées	2	2 AN
Suppressions proposées	29	1 SM et 28 AL
Réaffectations proposées	1	1 AL

*Abréviations* : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

13. On trouvera aux paragraphes 37 à 50 et dans les annexes II et III du rapport du Secrétaire général un récapitulatif des effectifs nécessaires et des changements proposés. Comme il ressort du tableau 2, l'effectif total proposé est de 1 173 emplois – à savoir 295 emplois soumis à recrutement international [157 emplois d'administrateur(trice) et fonctionnaire de rang supérieur, 137 d'agent(e) du Service mobile et 1 d'agent(e) des services généraux (Autres classes)], 773 emplois soumis à recrutement national (127 d'administrateur(trice) et 646 d'agent local) et 105 emplois de Volontaire des Nations Unies –, ce qui représente une diminution nette de 27 emplois par rapport aux prévisions révisées pour 2022. Toutefois, par rapport aux effectifs recommandés par le Comité consultatif pour 2022, les prévisions pour 2023 représentent une diminution nette de 15 emplois.

14. Le Comité consultatif rappelle que, dans son récent rapport sur les prévisions révisées pour 2022, qui doit encore être examiné par l'Assemblée générale, il a formulé à propos des effectifs nécessaires les recommandations suivantes :

a) Le Comité a recommandé de ne pas réaffecter l'emploi de spécialiste des affaires électorales (P-4) du Bureau de l'assistance électorale, après sa fermeture, au Service consultatif de la coopération stratégique nouvellement créé, et de supprimer cet emploi (A/76/7/Add.41, par. 13) ;

b) Le Comité a recommandé de ne pas réaffecter l'emploi vacant de spécialiste des questions politiques (P-4) du bureau local de Baghlan (Pol-e Khomri) à la Section de coordination de la gestion des risques nouvellement créée et de supprimer cet emploi (ibid., par. 15) ;

c) Le Comité a recommandé de ne pas transférer l'emploi de spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) du Service des affaires politiques au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires) pour en faire un emploi de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) du Service de la lutte antimines. Il a recommandé de supprimer le poste de spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) et d'approuver la création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5), en attendant

les résultats de l'examen indépendant de la lutte antimines dans les opérations de maintien de la paix et la conclusion d'un nouveau mémorandum d'accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (ibid., par. 21) ;

d) Le Comité a recommandé que 20 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires soient inscrits au budget ordinaire, au lieu de 30. Il rappelle qu'il a été informé que le recrutement pour les 30 postes débiterait une fois que le projet de budget révisé pour 2022 aurait été approuvé par l'Assemblée générale, et que le Secrétaire général prévoyait que ces postes seraient entièrement pourvus en janvier 2023 (ibid., par. 28).

**15. Le Comité consultatif recommande que les prévisions relatives aux effectifs de la MANUA pour 2023 soient ajustées conformément à ses recommandations, telles que résumées au paragraphe 14 ci-dessus.**

16. Les changements proposés pour 2023 par rapport au projet de budget révisé pour 2022 sont décrits ci-dessous.

#### *Créations*

17. Il est proposé de créer un emploi de spécialiste des questions politiques (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) au sein de l'équipe du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'Afghanistan (affaires politiques) afin de favoriser et de maintenir des relations de travail solides avec les interlocuteurs de haut niveau des autorités de facto, les anciens responsables gouvernementaux restés à Kaboul, les organisations de la société civile, les groupes de réflexion et les chefs de groupes ethniques et autres chefs communautaires, et de nouer de nouvelles relations avec les acteurs et groupes concernés à mesure que la situation politique évolue (A/77/6 (Sect. 3)/Add.5, par. 48).

18. Il est proposé de créer un emploi de coordonnateur(trice) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), au sein de l'équipe du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), qui serait chargé(e) de mener des recherches et des analyses sur la fourniture d'une assistance à l'Afghanistan, en déterminant les besoins humanitaires et humains fondamentaux de la population afghane et le rôle des autorités de facto dans la coordination globale de l'aide ; d'établir des relations de travail étroites avec la société civile afghane, le secteur privé et les médias pour mener des actions de plaidoyer efficaces et garantir la mobilisation et la participation afin de mieux orienter et acheminer l'aide en Afghanistan ; de défendre le respect des droits, l'inclusion, l'équité, la transparence et la responsabilité dans la fourniture de l'aide auprès des autorités de facto (ibid., par. 50). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'emploi proposé n'était pas financé par un accord de partage des coûts avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. **Le Comité consultatif note que le ou la titulaire exercerait des fonctions liées à la fourniture de l'aide humanitaire et estime que le coût de cet emploi devrait être partagé avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il recommande de créer ce poste en tant qu'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (P-4) à ce stade et compte que des informations actualisées, notamment sur l'éventuel accord de partage des coûts, seront communiquées dans le prochain projet de budget.**

#### *Réaffectations*

19. Il est proposé de réaffecter au sein du bureau régional de Kaboul un emploi d'assistant(e) administratif(ive) [agent(e) local(e)], qui deviendrait un emploi

d'assistant(e) (affaires politiques) [agent(e) local(e)] chargé(e) d'engager le dialogue avec les autorités de facto, la société civile, les membres de la communauté, les érudits religieux, les représentant(e)s des femmes et d'autres parties prenantes sur une série de questions afin de promouvoir la stabilité politique et la gouvernance consultative au niveau local (ibid., par. 57).

#### *Suppressions*

20. Du fait de la proposition de fermeture du complexe Alpha à Kaboul (voir par. 32 ci-dessous), il est proposé de supprimer les emplois suivants : a) 10 emplois d'agent(e) de sécurité sur le terrain [agent(e) local(e)] de la Section de la sécurité (ibid., par. 45) ; b) 16 emplois de chauffeur(euse) [agent(e) local(e)] du Groupe des transports (ibid., par. 53).

21. Il est également proposé de supprimer 3 emplois d'assistant(e) aux finances (1 agent(e) du Service mobile et 2 agents locaux) au Bureau d'appui commun de Koweït dans le cadre des efforts faits par le Secrétariat pour aligner les sources de financement du Bureau d'appui, afin que les effectifs de ce dernier correspondent mieux à sa charge de travail et à sa clientèle (ibid., par. 60). **Le Comité consultatif réaffirme que le Bureau d'appui commun de Koweït n'est pas un centre de services partagés approuvé par l'Assemblée générale. Il rappelle que, conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit recevoir l'approbation de l'Assemblée (A/76/7/Add.1, par. 62). Le Comité recommande par conséquent de rejeter la proposition de supprimer 1 emploi d'assistant(e) aux finances (agent(e) du Service mobile) et 2 emplois d'assistant(e) aux finances [agent(e) local(e)] au Bureau d'appui commun de Koweït. Les montants prévus au titre des ressources nécessaires autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.** On trouvera dans le rapport principal du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales pour 2023 (A/77/7/Add.1) des observations supplémentaires sur le Bureau d'appui commun de Koweït.

#### *Emplois et postes vacants*

22. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2022 il y avait 107 emplois ou postes vacants (1 SSG, 3 P-5, 10 P-4, 14 P-3, 3 P-2, 14 SM, 53 AL et 9 VNU), dont 6 étaient vacants depuis 24 mois ou plus (1 P-2, 1 SM et 4 AL). Selon le Secrétaire général, le processus de recrutement a été mis en attente jusqu'à ce que le mandat soit renouvelé, en mars 2022, et la procédure de recrutement pour l'emploi de fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) au Bureau d'appui commun de Koweït a commencé et devrait être achevée prochainement. En outre, comme indiqué ci-dessus, il a été proposé de supprimer le poste d'assistant(e) aux finances (agent(e) du Service mobile) en 2023 (A/76/7/Add.41, par. 31). **Le Comité consultatif compte que tous les emplois et postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements, notamment pour les emplois et postes vacants depuis longtemps, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.**

#### *Taux de vacance*

23. Le Comité consultatif a obtenu des précisions sur les taux de vacance approuvés et les taux de vacance effectifs pour 2021, les taux de vacance effectifs moyens et les taux de vacance effectifs au 31 mai 2022 ainsi que les taux de vacance budgétisés pour 2023 pour la MANUA (voir tableau 3). Le tableau 3 comprend également les

taux de vacance recommandés par le Comité pour 2022. **Le Comité consultatif compte que des éclaircissements supplémentaires sur les taux de vacance budgétisés pour 2023 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

Tableau 3  
**Taux de vacance (2021-2023)**  
(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux approuvé (2021)</i>	<i>Taux effectif (2021)</i>	<i>Taux effectif moyen (janv. à mai 2022)</i>	<i>Taux effectif (31 mai 2022)</i>	<i>Taux proposé (2022)</i>	<i>Recommandation du Comité consultatif (2022)<sup>a</sup></i>	<i>Taux proposé (2023)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>							
Observateurs militaires	–	–	17	100	17	17	17
<b>Personnel civil</b>							
Personnel recruté sur le plan international	6	13	16	16	14	14	9
Personnel recruté sur le plan national							
Administrateurs	3	9	9	10	9	9	4
Agents locaux	3	4	8	9	9	9	4
Volontaires des Nations Unies							
Volontaires recrutés sur le plan international	7	15	16	15 <sup>a</sup>	16	16	10
Volontaires recrutés sur le plan national	–	–	–	–	40	50	7

<sup>a</sup> A/76/7/Add.41, par. 28 et tableau 4.

#### *Indemnité de fonctions*

24. Dans le cadre de son rapport sur les prévisions de dépenses révisées pour 2022, le Comité consultatif a été informé que cinq emplois étaient pourvus par voie d'affectation temporaire ouvrant droit au versement d'une indemnité de fonctions (A/76/7/Add.41, par. 34), comme indiqué dans le tableau 4.

Tableau 4  
**Emplois pourvus par voie d'affectation temporaire ouvrant droit au versement d'une indemnité de fonctions au 31 mai 2022**

<i>Unité administrative</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>	<i>Début du versement de l'indemnité de fonctions</i>	<i>Fin du versement de l'indemnité de fonctions</i>
Bureau d'appui commun de Koweït	Service mobile	Fonctionnaire d'administration	1 <sup>er</sup> août 2019	31 juillet 2022
Section de la coordination des donateurs	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	1 <sup>er</sup> août 2020	31 octobre 2022
Bureau régional de Kaboul (services organiques)	P-4	Spécialiste des questions politiques	13 février 2021	31 octobre 2022

<i>Unité administrative</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre</i>	<i>Début du versement de l'indemnité de fonctions</i>	<i>Fin du versement de l'indemnité de fonctions</i>
Section de la sécurité	P-4	Analyste des informations sur la sécurité	21 février 2022	31 octobre 2022
Service de la communication stratégique	P-4	Producteur(trice) vidéo	4 avril 2022	31 octobre 2022

**25. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 15, 18 et 21 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil de la MANUA pour 2023 soient approuvées.**

### 3. Dépenses opérationnelles

26. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2023 s'élèvent à 39 083 100 dollars, ce qui représente une diminution de 4 944 300 dollars (11,2 %) par rapport aux prévisions révisées pour 2022, chiffrées à 44 027 400 dollars. Comme indiqué dans le tableau 1, dans son rapport sur les prévisions de dépenses révisées pour 2022, le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale approuve le montant de 42 027 400 dollars concernant les ressources opérationnelles pour 2022. En 2021, les dépenses se sont élevées à 37 580 300 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 38 548 600 dollars, soit un taux d'utilisation des crédits de 97,5 %. Au 30 juin 2022, les dépenses opérationnelles atteignaient 23 820 500 dollars.

#### *Opérations aériennes*

27. Les ressources demandées pour 2023 s'élèvent à 8 464 000 dollars, ce qui représente une diminution nette de 1 502 200 dollars (17,7 %) par rapport aux prévisions révisées pour 2022, chiffrées à 9 966 200 dollars. Le Comité consultatif rappelle qu'au 30 juin 2022, les dépenses atteignaient 5 284 500 dollars, et qu'elles ont été particulièrement élevées en mars (2 592 800 dollars) et en avril (2 292 100 dollars) et nettement plus faibles les autres mois, variant d'un excédent de 77 600 dollars à un montant de 406 700 dollars (*ibid.*, par. 40). En 2021, les dépenses se sont élevées à 7 595 500 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 6 950 800 dollars, soit un taux d'exécution de 109,3 % ; en 2020, elles se sont élevées à 6 102 800 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 7 591 000 dollars, soit un taux d'exécution de 80,4 %.

28. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur la base de discussions engagées avec la Direction de l'aviation civile afghane, la MANUA s'attendait à une amélioration de la gestion de l'espace aérien du pays. Selon le Secrétaire général, le Gouvernement de facto cherchait à établir un contrat qui permettrait de rétablir la normalité des opérations aériennes dans le pays. Des contrats relatifs à la manutention au sol et à la sécurité aéroportuaire avaient déjà été signés avec une société internationale. De même, les conditions de sécurité s'étaient améliorées par rapport à la période qui avait suivi les événements d'août 2021. Compte tenu de ces circonstances, il se pourrait que le versement de la prime d'assurance aéronautique pour les risques de guerre ne soit pas nécessaire en 2023. Le Comité a également été informé que la diminution des dépenses prévues pour 2023 s'expliquait principalement par la négociation d'un contrat à des taux commerciaux avec des opérateurs agréés de l'ONU, qui englobait l'assurance aéronautique pour les risques de guerre, ainsi que par la résiliation de cette assurance pour les hélicoptères et la réduction des ressources demandées au titre des droits d'atterrissage, des

redevances de manutention au sol, de l'indemnité de subsistance des équipages et des services, partiellement compensée par l'augmentation prévue du nombre d'heures de vol des avions et des hélicoptères, principalement en raison d'un recours moindre au Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies pour les déplacements effectués dans la zone de la Mission (voir également par. 31 ci-dessous).

**29. Tout en notant la réduction des besoins par rapport aux prévisions révisées pour 2022, le Comité consultatif relève que le montant des ressources demandées pour 2023 est supérieur de 21,8 % et de 11,5 % à ceux des crédits ouverts pour 2021 et 2020, respectivement, malgré le retour prévu à la normalité des opérations aériennes dans le pays. En outre, le Comité n'est pas convaincu que les éventuels gains d'efficacité liés à l'utilisation du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies aient été pleinement pris en considération dans les prévisions pour 2023. Il recommande par conséquent de réduire de 3 % (soit 253 900 dollars) le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes.**

#### *Communications et informatique*

30. Les ressources demandées pour 2023 s'élèvent à 6 424 300 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 239 200 dollars (3,9 %) par rapport aux prévisions révisées pour 2022, chiffrées à 6 185 100 dollars. Au 30 juin 2022, les dépenses s'élevaient à 2 451 500 dollars. En 2021, elles se sont élevées à 4 560 100 dollars pour des crédits ouverts d'un montant de 5 330 900 dollars, soit un taux d'utilisation des crédits de 85,5 %. **Compte tenu du faible montant des dépenses engagées en 2021 et au premier semestre de 2022, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 642 400 dollars) le montant des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique.**

#### *Fournitures, services et matériel divers*

31. Les ressources demandées pour 2023 s'élèvent à 1 753 500 dollars, ce qui représente une diminution nette de 736 000 dollars (29,6 %) par rapport aux prévisions révisées pour 2022, chiffrées à 2 489 500 dollars. Il est indiqué que cette réduction tient à la baisse des prévisions de frais d'envoi de liquidités dans la zone de la Mission et à la baisse des prévisions de dépenses liées au fret et des coûts connexes, en raison de la diminution du recours au Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies pour les déplacements effectués en Afghanistan. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu qu'en 2023, la MANUA recoure moins au Service aérien et que, par conséquent, les ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers comprenaient un montant de 129 400 dollars pour le fret et les services connexes, établi sur la base de l'estimation des besoins mensuels de 35 membres du personnel de la MANUA utilisant le Service aérien, à raison de 308 dollars par siège, pour les 12 mois de 2023. Au 30 juin 2022, les dépenses s'élevaient à 540 400 dollars. **Compte tenu du montant des dépenses engagées au 30 juin 2022, le Comité consultatif n'est pas convaincu que les ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers soient pleinement justifiées et recommande d'en réduire le montant de 5 % (soit 87 700 dollars).**

#### *Complexe Alpha*

32. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/77/6 (Sect. 3)/Add.5, par. 73), la diminution de 2 302 800 dollars du montant des ressources demandées pour 2023 au titre des installations et infrastructures tient principalement à la baisse des besoins en matière de services de sécurité, de location de locaux et de services

d'entretien du fait de la fermeture du complexe Alpha à Kaboul en juillet 2023 et du non-renouvellement du bail correspondant. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le complexe Alpha comptait pour l'heure 20 emplois d'agent(e) de sécurité sur le terrain [agent(e) local(e)], dont 10 qu'il avait été proposé de supprimer au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les 10 autres seraient transférés au complexe du Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan pour soutenir les opérations. Le Comité a également été informé que la fermeture du complexe Alpha et la location de nouveaux locaux, dont on ignorait encore l'emplacement, diminueraient probablement de moitié les besoins en personnel pour le complexe, à savoir 16 emplois de chauffeur(euse) [agent(e) local(e)], dont 8 étaient vacants. En outre, les 16 emplois conservés seraient temporairement redéployés dans le complexe du Centre d'opérations, où se trouvait l'ensemble du personnel des services organiques. Après avoir demandé des précisions, le Comité a été informé que le calendrier de fermeture du complexe Alpha était en cours de discussion et n'avait pas été confirmé. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur le calendrier de fermeture du complexe Alpha.**

#### *Fermeture de l'unité de soins intensifs*

33. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (ibid., par. 81), la diminution des ressources sanitaires demandées tient principalement à la fermeture de l'unité de soins intensifs, telle que l'a recommandée la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail, et à la baisse du montant des acquisitions d'équipements médicaux. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'unité de soins intensifs relevait expressément des modalités mises en place avec le soutien du Fonds humanitaire pour l'Afghanistan (administré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires) pour traiter les cas graves de maladie à coronavirus (COVID-19) avant l'évacuation des malades, et non d'un cadre général. En outre, les services médicaux communs ont géré de janvier à juin 2022 l'unité de soins intensifs destinée aux malades de la COVID-19 et la part des coûts imputables à la MANUA pour cette période (323 597 dollars) est incluse dans le projet de budget révisé pour 2022. Le Comité a également été informé que l'installation et l'équipement de l'unité de soins intensifs resteraient en place en cas de besoin futur.

**34. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 25, 29 et 30 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles pour 2023 pour la MANUA soient approuvées.**

### III. Questions diverses

#### **Accords de partage des coûts**

35. Le Comité consultatif rappelle que l'effectif de la MANUA comprend plusieurs emplois dont le coût serait partagé avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les organismes, fonds et programmes, à savoir l'emploi de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général pour le pilier Développement [sous-secrétaire général(e)], qui serait pris en charge à parts égales par la MANUA et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et des emplois d'agent(e) de sécurité sur le terrain [agent(e) local(e)], dont 33 % du coût serait pris en charge par la MANUA et le coût restant par les organismes, fonds et programmes. Le Comité a été informé que dans l'ensemble, la formule de partage des coûts avait été de plus en plus utilisée au fil des ans, mais que les progrès réalisés

pour parvenir à un accord avec les organismes, fonds et programmes sur les services de sécurité que la MANUA continuait de fournir étaient limités (A/76/7/Add.41, par. 48).

36. Le Comité consultatif a obtenu des informations indiquant la part prise en charge par la MANUA dans le coût total de la sécurité, telle qu'elle figure dans le projet de budget pour 2023, et la contribution des organismes, fonds et programmes (voir tableau 5).

Tableau 5

### Coûts de sécurité partagés entre la MANUA et les organismes, fonds et programmes (2023)

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part de la MANUA (budgétisée)</i>	<i>Part des organismes, fonds et programmes</i>
Personnel de sécurité de la MANUA	24 103 000	22 981 000	1 122 000
Services de sécurité	14 598 176	9 529 101	5 069 075
<b>Total</b>	<b>38 701 176</b>	<b>32 510 101</b>	<b>6 191 075</b>

37. Le Comité consultatif espère que la MANUA poursuivra les efforts qu'elle fait pour officialiser le partage des coûts de l'appui en matière de sécurité fourni aux organismes, fonds et programmes, et qu'elle fera le point à ce sujet dans le rapport sur les prévisions de dépenses pour 2024. Le Comité réaffirme son opinion selon laquelle le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, devrait fournir l'appui nécessaire pour que les efforts de la MANUA soient couronnés de succès (A/76/7/Add.41, par. 48).

### Actifs de la Mission

38. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MANUA disposait sur place de 1 649 actifs fixes immobiliers et de 5 954 articles dotés d'un numéro de série. En août 2021, lorsque les Talibans ont renversé le Gouvernement précédent, des inconnus se sont introduits dans certains bâtiments de la MANUA et les ont mis à sac. Dans les conditions de sécurité difficiles qui régnaient, le personnel de la MANUA s'est rendu sur place et a constaté que 4 actifs fixes (dont 2 véhicules blindés) et 106 articles (notamment du matériel informatique) dotés d'un numéro de série avaient été pillés. Le Comité a été informé qu'après qu'un rapport sur la sécurité avait été établi, ces actifs avaient été comptabilisés en pertes.

### Proportion de femmes et représentation géographique

39. Les statistiques géographiques fournies au Comité consultatif indiquent qu'au 31 mai 2022, sur les 248 membres du personnel de la MANUA occupant des emplois soumis à recrutement international, 69 provenaient d'États d'Afrique, 68 d'États d'Europe occidentale et autres États, 67 d'États d'Asie et du Pacifique, 37 d'États d'Europe orientale et 7 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Comité a également été informé que, parmi les administrateurs de classe P-5 ou de rang supérieur au 31 mai 2022, les États d'Europe occidentale et autres États représentaient la plus grande proportion (15), suivis des États d'Afrique (5), puis des États d'Asie et du Pacifique (2) et des États d'Europe orientale (2). En outre, il a été informé que 201 femmes, parmi lesquelles 107 avaient été recrutées sur le plan international et

94 sur le plan national (soit respectivement 13,7 % et 16,1 % des effectifs de chacune de ces catégories), étaient employées par la MANUA au 30 juin 2022.

40. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, depuis 2016, la MANUA avait fait en sorte de recruter davantage de femmes sur le plan national et qu'elle avait notamment été autorisée par le Bureau des ressources humaines à réduire le nombre d'années d'expérience professionnelle exigé pour les candidates ayant terminé leurs études secondaires ou supérieures (titulaires de diplômes universitaires) ; elle avait aussi dispensé d'épreuves écrites celles postulant pour des emplois de classe G-4 ou d'une classe inférieure ; veillé à ce que les responsables des postes à pourvoir au plan national contactent les candidates potentielles avant de publier des avis de vacance de poste ; mis en œuvre le projet relatif aux femmes Volontaires des Nations Unies, qui avait débuté en 2019 et avait offert une excellente occasion aux Afghanes qualifiées ayant acquis une expérience auprès de l'ONU de postuler avec succès pour des emplois soumis à recrutement national. **Le Comité consultatif prend note des mesures spéciales adoptées par la MANUA et compte que la Mission poursuivra ses efforts pour améliorer tant la proportion de femmes que la représentation géographique dans ses effectifs, y compris à des postes de haut niveau.** On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/77/7/Add.1) et au chapitre premier de son rapport principal sur le projet de budget-programme pour 2023 (A/77/7) des observations supplémentaires sur la proportion de femmes et la représentation géographique.

---